

# Académie de Nancy - Metz

## Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire



**BAC 1an Professionnel**

**BAC 1 an Technologique**

**Cahier des charges**



Cette formation fait partie des actions destinées à apporter aux jeunes non qualifiés un diplôme professionnel ou technologique de niveau IV.

Elle n'existe que sous la forme conjoncturelle.

## I - Public

Jeunes volontaires ayant un double échec au baccalauréat général ou technologique.

## II - Procédure

Elle est applicable dans toute l'académie par les acteurs locaux sous la responsabilité de la D.A.S.E.N en la personne de l'IEN IO.

### 1. Identification des candidats éligibles

Elle se fait en partenariat entre les CIO concernés et les lycées du bassin, voire interbassins. Cette identification a lieu après les résultats du baccalauréat (soit échec total après le 1er groupe d'épreuves, soit échec après les épreuves de rattrapage).

### 2. Information collective

Les lycées adressent aux jeunes identifiés une invitation à une information collective. Cette information est organisée conjointement par le CIO du district / bassin et les établissements supports d'une formation bac 1 an.

Elle a lieu pendant la semaine des résultats du baccalauréat en juillet. Le cas échéant une nouvelle séance peut avoir lieu la dernière semaine d'août.

Elle consiste à expliquer ce dispositif, à en faire comprendre les intérêts et à évoquer les contenus, les méthodes, les débouchés... Elle permet de repérer les jeunes vraiment intéressés par ce dispositif qui, à ce moment-là, se déclarent volontaires.

### 3. Entretien individuel

Les jeunes volontaires sont alors reçus individuellement par des représentants du CIO du district / bassin et de l'établissement qui a cette formation à proposer.

### 4. Constitution d'un dossier

Un dossier spécifique académique est rempli lors de l'entretien. Il sera accompagné des documents essentiels que sont :

- La lettre de candidature avec la motivation et les objectifs,
- Un CV,
- Les bulletins trimestriels des classes de terminale,
- Le relevé des notes obtenues au baccalauréat.

Ce dossier facilite l'étude des candidatures, sert de support aux propositions de parcours et à l'affectation.

## 5. Affectation par le D.A.S.E.N

Tous les dossiers ainsi constitués, correspondant aux jeunes candidats à un bac 1 an, sont adressés à l'IEN IO du département. C'est l'IEN IO qui, en fonction des données contenues dans le dossier et des places offertes, proposera à l'Inspecteur d'Académie d'affecter tel ou tel candidat.

## 6. Notification

Lorsqu'un jeune est affecté, il reçoit de la Direction Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN) une notification dont la copie est adressée à l'établissement support du baccalauréat 1 an, et au lycée d'origine qui doit assurer le suivi de ses élèves.

**Cette notification d'affectation doit être suivie des inscriptions d'usage.**

# III – Prise en charge pédagogique

Elle doit être organisée avant l'arrivée des élèves.

## 1. Accueil

Les jeunes affectés dans l'établissement pour une formation en bac 1an sont des élèves au parcours souvent chaotique et qui ont été déstabilisés par des échecs répétés.

L'accueil au sein de l'établissement revêt, dans ces conditions, un aspect particulièrement important qui va conforter ou non le choix de chacun. Il faut donc bien les encadrer et être vigilant à ne pas heurter par des discours trop tranchés.

L'objectif de cet accueil est de faciliter l'intégration des élèves dans un monde nouveau pour eux.

### **Cela nécessite :**

- La présentation des locaux, des équipes pédagogiques et éducatives,
- Une explication sur l'organisation de l'établissement et de la formation,
- Un échange sur les attentes des enseignants et sur le vécu des jeunes afin d'adapter les attitudes et les contenus.

## 2. Positionnement et individualisation

Ces élèves, aux origines scolaires et aux cursus différents, constituent un groupe aux besoins hétérogènes.

Une évaluation diagnostique est indispensable pour évaluer les acquis de chacun des élèves, et surtout mettre en place les stratégies pédagogiques ainsi que les contenus nécessaires à l'objectif visé.

Cette évaluation diagnostique permettra, par ailleurs, le positionnement pour la demande de dérogation à l'obligation statutaire d'un cursus habituel.

Les outils d'évaluation diagnostique, de positionnement et d'individualisation sont à réaliser par les équipes. Les corps d'inspection peuvent aider dans cette démarche qui doit aboutir à la construction de parcours individualisés pour ces élèves accueillis en formation professionnelle.

### 3. Moyens

Les moyens attribués par le rectorat pour faire fonctionner cette classe sont des moyens qui permettent d'assurer :

- Le face à face pédagogique
- Le suivi de période de formation en milieu professionnel
- Les heures de coordination

Les établissements qui offriront un tel dispositif seront accompagnés dans la mise en œuvre par un membre de l'équipe ressource académique et d'un IEN ET.